



Archives de sciences sociales des religions

144 | octobre-décembre 2008
Varia

Lucas Zürcher, *L'Église compromise ? La Fédération des Églises protestantes de Suisse et l'apartheid (1970-1990)*

Genève, Labor et Fides, 2007, 164 p.

Maixant Mebiame Zomo



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/assr/20103>
ISSN : 1777-5825

Éditeur

Éditions de l'EHESS

Édition imprimée

Date de publication : 1 octobre 2008
Pagination : 163-274
ISBN : 978-2-7132-2192-7
ISSN : 0335-5985

Référence électronique

Maixant Mebiame Zomo, « Lucas Zürcher, *L'Église compromise ? La Fédération des Églises protestantes de Suisse et l'apartheid (1970-1990)* », *Archives de sciences sociales des religions* [En ligne], 144 | octobre-décembre 2008, document 144-62, mis en ligne le 04 février 2009, consulté le 02 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/assr/20103>

Ce document a été généré automatiquement le 2 mai 2019.

© Archives de sciences sociales des religions

Lucas Zürcher, *L'Église compromise ? La Fédération des Églises protestantes de Suisse et l'apartheid (1970-1990)*

Genève, Labor et Fides, 2007, 164 p.

Maixant Mebiame Zomo

RÉFÉRENCE

Lucas Zürcher, *L'Église compromise ? La Fédération des Églises protestantes de Suisse et l'apartheid (1970-1990)*, Genève, Labor et Fides, 2007, 164 p.

- 1 C'est à la demande de la Fédération des Églises protestantes de Suisse (FEPS) que Lucas Zürcher retrace dans ce livre l'attitude ambiguë et ambivalente affichée par cette structure ecclésiastique face à la politique d'apartheid en vigueur en Afrique du Sud. Rappelons-le, l'apartheid est un mot d'origine afrikaans (néerlandais) qui signifie séparation ou « mise à part ». Cette politique mise en œuvre en Afrique du Sud avait pour but un développement séparé des populations selon des critères « raciaux » ou ethniques dans des zones géographiques déterminées. Il fut conceptualisé et mis en place à partir de 1948 par le parti national, et aboli le 30 juin 1991. Le concept s'articulait autour de la division politique, sociale, économique et géographique du territoire sud-africain et de sa population répartie en quatre groupes sociaux hiérarchiquement distincts : les Blancs, les Indiens, les Coloureds (ou métis) et les Noirs ou Bantous.
- 2 Cependant, le choix des bornes chronologiques (1970-1990) retenues par l'auteur dans ce travail se justifie par le fait que, nonobstant l'existence de l'apartheid depuis 1948, ce n'est qu'en 1970 que la FEPS amorce un débat sur cette question en mettant en place une structure de réflexion et, un an plutôt (1969), le Conseil Œcuménique des Églises (CŒE), organisme auquel elle est rattachée et qui regroupait plus de deux cent cinquante Églises protestantes et orthodoxes du monde entier, lançait un appel pour la lutte contre l'oppression raciste en Afrique du Sud. Le CŒE fit de cette lutte l'une des priorités de la

politique ecclésiale. Par contre, l'année 1990 marque la fin des vingt ans d'après discussions sur la ligne politique à adopter à l'égard des autorités sud africaines. Il fallait attendre l'abolition de la loi sur l'apartheid en 1991 pour que ce débat perde de son importance, avant de connaître un regain d'actualité en 1998 dans le cadre du travail entrepris sur l'histoire des relations entre la Suisse et l'Afrique du Sud.

- 3 Pour retracer cette histoire, L. Zürcher a recours à plusieurs sources : archives de la FEPS, articles, rapports, procès-verbaux, journaux, revues, prospectus, notes d'entretiens et de conférences, etc. C'est un travail bien documenté. Après une brève introduction de six pages qui rappelle les préalables épistémologiques du sujet traité, l'auteur présente la situation spécifique à laquelle la FEPS s'est trouvée confrontée en tant que fédération d'Églises réformées et évangéliques méthodistes. Il décrit les principales caractéristiques et les problèmes des Églises protestantes suisses qui ont influencé le débat sud-africain. Une réflexion générale sur la fonction et sur la mission de l'Église et de la religion dans le contexte suisse tente d'apporter quelques éclairages à ces discussions. Le chapitre analyse ensuite la situation délicate de la FEPS dans le paysage des Églises réformées de Suisse, ainsi que les nouveaux défis que les Églises suisses furent amenées à relever à la fin des années soixante. Lucas Zürcher progresse ensuite en cinq étapes (ou cinq chapitres) qui correspondent à cinq moments clés de l'histoire de la FEPS face au régime d'apartheid en Afrique du Sud. La subdivision par période est établie d'après des césures qui ont ponctué les vingt années de controverse. Les chapitres débutent par un résumé des principaux événements politiques survenus en Suisse, en Afrique du Sud et au niveau international durant la période étudiée.
- 4 Entre 1970 et 1973 (chap. 3), la FEPS eut à faire à une théologie dite prophétique soutenue par le CCE. Cette théologie s'intéressait aux pauvres, aux opprimés du monde et à l'abolition des conditions politiques et économiques discriminatoires qu'ils subissaient, et demandait que les Églises prennent clairement parti en leur faveur. Or, la FEPS privilégiait une approche pastorale axée sur la charité apostolique de l'évangile. Aussi, déconcertée par cette théologie prophétique et les transformations sociales en Suisse qui réduisent son influence auprès de la population, la FEPS était hésitante et désorientée face à ces questions de société. Elle finira par se rallier aux points de vue et aux actions du CCE en cherchant un équilibre basé sur la recherche de compromis et pour éviter de mettre en danger les Églises autonomes qu'elle fédère. Cette position lui permettait également de ne pas mécontenter les milieux économiques et les autorités.
- 5 De 1974 à 1975 (chap. 4), la FEPS lance un timide programme sur les droits de l'homme, comme alternative au programme beaucoup plus radical de lutte contre le racisme du CCE. Entre 1976 et 1982 (chap. 4-5), la FEPS joue un rôle de médiatrice pour éviter de prendre position. Certains de ses responsables se rendent en Afrique du Sud, non pas « dans l'intention de juger, mais dans un esprit d'humilité, d'autocritique et d'interrogation ». La FEPS contestera la validité et la légitimité de l'idée selon laquelle l'apartheid est un péché, soutenue par cent quarante-neuf Églises de soixante-seize pays réunis à l'assemblée générale de l'Alliance réformée mondiale en 1982 à Ottawa (chap. 7). Cette position qualifiée de « solidarité critique » et qui dispense la FEPS de prendre clairement parti s'est révélée délicate à assumer. En effet, les différents entretiens bilatéraux que la FEPS mena entre 1979 et 1982 avec les délégués d'Églises sud-africaines pour une tentative de réconciliation avaient trouvé des limites (chap. 6). Les Églises noires d'Afrique du Sud avec lesquelles la FEPS entretenait d'étroits contacts prenaient le relais d'une opposition politique bannie ou soumise à une répression massive. Les dirigeants ecclésiastiques se

transformaient en politiciens. Desmon Tutu, futur prix Nobel de la paix et archevêque du Cap devenait, par exemple, une figure emblématique de la lutte contre le gouvernement et mobilisait la résistance au niveau mondial.

- 6 Il faut dire qu'en refusant de condamner publiquement le pouvoir en place en Afrique du Sud ; en ne s'associant pas aux recommandations d'autres Églises protestantes nationales qui n'hésitèrent pas à dénoncer le racisme sud-africain et à militer pour l'imposition de sanctions à son encontre, la position de médiatrice de la FEPS était très étroite. En définitive, l'auteur conclut que cette position hésitante et ambiguë de la FEPS reflétait la société suisse qui était également divisée sur la position à tenir face au régime en place en Afrique du Sud. La classe politique (gauche comme droite), les Églises, la population, etc., étaient divisées sur la question.
- 7 Par ailleurs, on peut dire qu'au-delà du récit que livre L. Zürcher sur la politique de la FEPS face au régime d'apartheid en Afrique du Sud, ce travail pose deux questions importantes. D'une part, c'est une belle illustration des rapports entre l'Église, l'État et la société. On est au cœur de la problématique très ancienne et complexe des rapports entre la religion et la politique ou le pouvoir. Dans cette optique, l'auteur montre que dans son élaboration d'une politique à l'égard de l'Afrique du Sud, le conseil de la FEPS s'est laissé influencé par les intérêts de l'économie de son pays, par l'opinion majoritaire de la population et par l'image de nation neutre dont jouit la Suisse vis-à-vis du reste du monde. La politique de la FEPS était manifestement dictée par le désir de prouver aux dirigeants politiques et économiques les bonnes dispositions de l'Église à leur égard, et d'agir comme représentante de la majorité de la population suisse. Une thèse encore étayée par le fait que la FEPS s'est rangée sans objection à l'opinion des représentants de l'économie suisse lorsque ceux-ci soutenaient que les Églises doivent s'abstenir de s'exprimer sur la question des sanctions au régime sud-africain tant qu'il n'y aura pas de consensus avéré sur les conséquences.
- 8 D'autre part, ce travail informe également sur la fragilité d'une institution ecclésiastique protestante qui fédère un certain nombre d'Églises autonomes. À l'image de la Fédération Protestante de France (FPF), la FEPS regroupe les sensibilités du protestantisme suisse. Elle a pour vocation de contribuer au rapprochement de ses membres et de coordonner leurs actions. Elle a, par ailleurs, pour mission de les représenter auprès des pouvoirs publics. Mais ces liens étroits qui les rassemblent ne les empêchent pas de conserver leurs spécificités et autonomies. Il va sans dire que les Églises membres de la FEPS étaient elles-mêmes divisées sur la position à tenir face au problème sud-africain. Dès lors, comment formuler une politique chrétienne consensuelle vis-à-vis de l'apartheid ? Ce fut le grand défi auquel la FEPS s'est trouvée confrontée depuis 1969. L'auteur de ce livre démontre donc que le positionnement de médiateur apparemment neutre de la FEPS pour préserver l'unité de ses membres était déterminé pour l'essentiel par un cercle limité de personnes à la tête de la fédération et qui réfléchissaient sur la politique de cette structure ecclésiastique.
- 9 On peut regretter que cette étude n'aille pas au-delà de la FEPS pour livrer quelques éléments de comparaison avec la politique sud-africaine d'autres Églises non protestantes et chrétiennes. Des informations sur le positionnement de l'Église catholique, par exemple, et de sa conférence épiscopale auraient permis de mieux évaluer l'influence de hiérarchies fortes et de structures claires sur la capacité d'imposer une doctrine uniforme.